

MOUVEMENT D' ACTIONS PATRIOTIQUES (MAP)-BURUNDI BUHIRE
"MOVEMENT OF PATRIOTIC ACTIONS"

www.map-burundi.org
presidence@map-burundi.org
secretary@map-burundi.org



Facebook: [@map-burundi.org](https://www.facebook.com/map-burundi.org)
Twitter: [@burundiMap](https://twitter.com/burundiMap)

Bureau de Coordination / Coordination Office

Manchester, le 28 décembre 2020

Réf : MAP-01-98-2020/PR

A Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE
Président de la République du BURUNDI

Excellence Monsieur le Président de la République,

Objet : Appel pour une Paix Durable et une Relance Economique au BURUNDI

A cette période de la fin de l'année 2020 et 6 mois après Votre installation à la magistrature suprême du pays, le **Mouvement d'Actions Patriotiques, MAP- BURUNDI BUHIRE** relance l'appel lancé dans sa lettre du 19 juin 2020 (Réf. MAP-01-080-2020/PR), en vue d'une restauration d'une paix durable dans notre pays, et ainsi favoriser la relance économique et redonner espoir aux populations, meurtries par des années de violences, de peur et d'incertitudes. Cette lettre résulte en plus des conclusions issues des conférences organisées par MAP-BURUNDI BUHIRE en septembre, novembre et décembre 2020 sur la crise que traverse le Burundi et les voies de solutions.

Cette lettre s'inspire également des conclusions des institutions internationales, notamment la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, dans son Rapport sur le Burundi de septembre 2020, et la résolution y relative, les recommandations du Conseil de Sécurité des Nations Unies en date du 4 décembre 2020, ainsi que la décision du Conseil de l'Union Européenne du 29 octobre 2020.

La lettre présente, enfin des propositions d'actions que **MAP-BURUNDI BUHIRE** estime urgentes en vue de restaurer la paix et de relancer la production et la réduction de la pauvreté au Burundi.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Dans notre lettre du 19 juin 2020, nous vous présentions la situation politique et sécuritaire qui prévalait au Burundi, caractérisée par une insécurité généralisée, une justice partielle, des violations massives des droits de l'homme, des assassinats, des disparitions forcées et des arrestations arbitraires de victimes, soupçonnées souvent, à tort ou à raison, d'être des opposants, une pauvreté généralisée, avec une bonne partie de la population qui souffre de la faim et de la malnutrition, et d'autres maux. A cet effet, nous Vous avons soumis les propositions de sortie de crise, auxquelles aucune suite n'a été réservée.

A l'issue de la Première Conférence Internationale que MAP-BURUNDI BUHIRE a organisée en date du 25 septembre 2020, en vue de jeter un regard sur les 100 jours de Votre exercice au pouvoir, les 226 participants étaient unanimes pour constater que la situation ne s'est pas améliorée, mais que plutôt elle s'est empirée. Le même constat a été fait lors de la Conférence de Presse, tenue avec les médias, le 28 novembre 2020, ou lors de la deuxième conférence internationale du 4 décembre 2020.

Six mois après votre installation à la magistrature suprême, nous regrettons profondément que très peu de progrès ont été réalisés dans la résolution des problèmes identifiés et bien rappelés dans la première lettre de MAP-BURUNDI BUHIRE.

Dans son Rapport de septembre 2020, la Commission Internationale d'Enquête sur le Burundi, mise en place par la Commission des Droits de l'Homme en 2016, a conclu que de graves violations des droits humains, qui, dans certains cas, peuvent constituer des crimes contre l'humanité, persistaient en 2019 et en 2020. Parmi les nombreuses recommandations formulées par la Commission figuraient notamment : la libération des défenseurs des droits de l'homme et journalistes détenus arbitrairement, ainsi que tous les prisonniers politiques, notamment ceux des partis d'opposition arrêtés et détenus, la garantie de la sécurité, la liberté et l'intégrité physique des membres des partis d'opposition, et l'assurance qu'ils ne fassent pas l'objet d'actes d'intimidation, de harcèlement ou de toute forme de discrimination en représailles à leur engagement politique, le rétablissement de toutes les libertés publiques, ainsi qu'un retour sûr, volontaire et dans des conditions respectueuses de la dignité humaine des réfugiés, parmi lesquels il y a des réfugiés politiques qui ont été contraints à fuir le pays pour éviter d'être soumis au harcèlement. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que le Conseil des Droits de l'Homme des

Nations Unies a adopté une résolution de proroger, pour une nouvelle période d'un an, le mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi.

En date du 4 décembre 2020, le Conseil de Sécurité des Nations Unies soulignait que malgré quelques progrès réalisés, il restait encore beaucoup à accomplir pour faire avancer la réconciliation nationale, la promotion de l'état de droit et d'un système judiciaire indépendant et efficace, la préservation de l'espace démocratique et le respect des libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression, y compris pour les membres de la presse et les acteurs de la société civile, la consolidation de la paix, la cohésion sociale et le développement. Le Conseil notait que les violations des droits humains et les atteintes à ces droits continuaient de soulever des préoccupations et, par conséquent, demandait au Gouvernement burundais de faire en sorte qu'il soit mis fin à ces violations et atteintes aux droits humains, et de tenir les auteurs responsables de leurs actes. D'autre part, le Conseil a demandé à l'Organisation des Nations Unies, à l'Union Africaine, à la Communauté d'Afrique de l'Est, à la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et aux Garants de l'Accord d'Arusha de coordonner leurs efforts pour aider les parties prenantes burundaises à appliquer l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, qui a contribué à soutenir une décennie de paix au Burundi. Par conséquent, le Conseil a prié le Secrétaire Général de cesser de présenter un Rapport trimestriel sur le Burundi et de, plutôt, couvrir le Burundi dans le cadre de ses rapports réguliers sur la région des Grands Lacs et l'Afrique Centrale.

Enfin, le Conseil de l'Union Européenne, a revu, le 29 octobre 2020, la décision PESC/2015/1763, concernant les mesures restrictives prises à l'encontre du Burundi en 2015, et l'a prolongée jusqu'au 31 octobre 2021. Des consultations régulières seront tenues en vue d'évaluer les progrès dans le respect des dispositions de l'Article 96 de la Convention de Cotonou.

C'est tenant compte de ce tableau sombre de la situation dans laquelle se trouve notre Mère Patrie, que MAP-BURUNDI BUHIRE vous réitère son appel de juin 2020, afin que l'Exécutif Burundais prenne en urgence les mesures suivantes :

- (1) Stopper toute mesure de répression des populations civiles, les tortures et les disparitions forcées, sur toute l'étendue du pays. En particulier, que le Gouvernement arrête les messages d'incitation à la haine, que la milice du parti au pouvoir, les Imbonerakure, soit démobilisée, désarmée et réintégrée dans la vie sociale ;***

- (2) Libérer tous les prisonniers politiques, d'opinion et des médias. D'ores et déjà, MAP-BURUNDI BUHIRE salue la libération des quatre journalistes du Journal IWACU, mais regrette que ces journalistes n'aient pas été blanchis et espère que la justice tranchera sur leur innocence. Ce geste salutaire ne suffisant pas, MAP-BURUNDI BUHIRE souhaite que le Gouvernement aille plus loin et libère tous les autres prisonniers politiques, des journalistes et leaders d'opinions, emprisonnés pour leurs opinions politiques ou leur métier de journaliste ;***

- (3) Ouvrir l'espace politique pour les acteurs et organisations politiques, les organisations de la société civile et les médias, afin qu'ils soient autorisés à opérer sur le territoire national, sans crainte de représailles ;**
- (4) Engager un dialogue avec tous ces acteurs en vue de définir ensemble une feuille de route et un cadre d'actions pour la restauration d'une paix durable et la relance économique. En particulier, comme l'a indiqué le Conseil de Sécurité des Nations Unies, les parties devraient discuter des modalités de rétablissement et d'application de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, et ainsi redonner de l'espoir au peuple burundais, de retrouver la paix et la stabilité;**
- (5) Organiser un rapatriement sûr et digne des réfugiés, y compris les acteurs politiques, les membres des organisations de la société civile et des médias, les enseignants, les médecins, les hommes d'affaires, qui sont en exil depuis 2015 ou avant. En particulier, le Gouvernement devra cesser de forcer les réfugiés de rentrer au Burundi, lorsque ces derniers estiment que leur sécurité n'est pas garantie. De la même manière, les mandats d'arrêt internationaux lancés contre les opposants politiques et les membres de la société civile devraient être annulés, afin que ces personnalités puissent rentrer au pays dans la sérénité;**
- (6) Elaborer, ensemble avec tous ces acteurs, un programme d'action humanitaire et de relance économique à court et moyen terme, y compris un plan pour faire face à la pandémie du COVID-19. Ce programme serait centré sur la réduction de la pauvreté et de la faim, la réintégration des réfugiés et des déplacés, et l'aide à la reprise économique post- COVID-19 ;**
- (7) Sous la coordination des Nations Unies, organiser une Table Ronde des partenaires de développement en vue de mobiliser les appuis et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme humanitaire et de relance économique ;**
- (8) Mise sur pied d'une Equipe Technique de Pilotage de ce Programme, comprenant des experts nationaux et internationaux ;**
- (9) Organiser une réunion des investisseurs privés, y compris la Diaspora burundaise, en vue de les inciter à investir au Burundi.**

Encore une fois, le **Mouvement d'Actions Patriotiques, MAP-BURUNDI BUHIRE**, exprime sa disponibilité à participer à l'élaboration et l'exécution de ce programme pour le retour de la paix, la stabilité et la relance économique de notre pays, et donnera des propositions concrètes pour bâtir un Burundi paisible, uni, moderne, digne et prospère.

Nous Vous saurions gré de la suite qui sera réservée à cette correspondance.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, les assurances de notre plus haute considération.

Pour MAP-BURUNDI BUHIRE
Emerg-Pacifique IGIRANEZA



Président

COPIE POUR INFORMATION

- A son Excellence Monsieur Paul Kagame
Président de la République du Rwanda
Président en exercice de la Communauté d’Afrique de l’Est
A KIGALI
- A son Excellence Monsieur Cyril Ramaphosa
Président de la République de l’Afrique du Sud
Président en exercice de l’Union Africaine
Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour le mois de décembre 2020
A PRETORIA
- Monsieur Antonio Guterres
Secrétaire Général des Nations Unies
A NEW YORK
- Madame Ursula von der Leyen
Présidente de la Commission Européenne
BRUXELLES
- Monsieur Moussa Faki Mahamat
Président de la Commission de l’Union Africaine
A ADDIS ABABA
- A Monsieur l’Ambassadeur Joao Samuel Caholo
Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
A BUJUMBURA
- Garants de l’Accord d’Arusha pour la Paix et la Réconciliation du Burundi (Tous)